



AUTO ECOLE
FORMATION & CONDUITE
SE FORMER, C'EST RÉUSSIR

SIRET 95108131400019
AGREMENT E2307800200
Code APE 8553Z
contact.formationconduite.fr
0745529299

07 Rue Paul Gauguin 78200 Mantes La Jolie

Etablir un parcours de formation

L'apprentissage de la conduite automobile et de la sécurité routière constitue un processus éducatif structuré et exigeant, nécessitant de la part de l'élève une implication constante, ainsi qu'un haut niveau de concentration, de motivation et de discipline.

Le programme de formation mis en place par notre établissement a pour objectif de permettre à chaque apprenant de progresser de manière méthodique et sécurisée, afin d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires pour devenir un conducteur autonome, vigilant, responsable et respectueux des règles du Code de la route.

I. Parcours de la formation théorique au Code de la Route

La préparation à l'épreuve théorique générale du Code de la Route est assurée au moyen de cours thématiques structurés, de séries d'entraînement ciblées par catégories de questions, ainsi que de tests complets reproduisant les conditions réelles de l'examen.

Les cours thématiques dispensés en présentiel par un enseignant

L'Épreuve Théorique Générale (ETG) repose sur **dix thématiques réglementaires**, présentées dans le manuel du Code de la Route, développées lors des cours en salle et travaillées au travers des séries d'entraînement de 40 questions.

Il est **fortement recommandé** à chaque élève d'effectuer une lecture attentive et un apprentissage méthodique du manuel fourni par l'établissement, celui-ci constituant la base indispensable à une préparation solide et structurée de l'ETG.

En complément, l'élève a la possibilité de participer **aux séances de Code en salle**, assurées par un enseignant qualifié et accessibles sur réservation (au 07.45.52.92.99 – Horaires des cours théoriques). Ces cours s'appuient sur un **support multimédia pédagogique**, permettant d'aborder de manière approfondie et progressive l'ensemble des dix thématiques officielles du Code de la Route

Les séries thématiques et les séries « type examen »

Après chaque cours en salle, vous réaliserez des **tests thématiques** pour vérifier immédiatement votre compréhension du sujet étudié.

Vous aurez ensuite accès à des **séries de 40 questions type examen**, couvrant l'ensemble des 10 thèmes du Code de la Route, disponibles en salle et sur notre application en ligne pour vous entraîner efficacement et progresser à votre rythme.

II. Parcours de formation pratique

*Votre formation pratique à la conduite peut débuter **en parallèle de votre préparation au Code** ou être suivie **après l'obtention de l'Épreuve Théorique Générale**, selon votre rythme et votre disponibilité. Cette organisation flexible vous permet de progresser efficacement et d'aborder la conduite dans les meilleures conditions.*

Evaluation de départ

La préparation à l'épreuve pratique du permis de conduire débute par **une heure d'évaluation initiale**, programmée dès votre inscription.

Cette séance permet à l'enseignant d'analyser votre niveau de départ et de déterminer, de manière précise et transparente, **la durée prévisionnelle de votre parcours de formation**, conformément au procédé d'évaluation préalable .

Heures de conduite

Vous pouvez réserver vos heures de conduite en contactant directement le secrétariat. Ces séances peuvent être suivies **en parallèle de votre formation au Code** ou **après l'obtention de l'ETG**, selon votre Organisation

Sur le plan pédagogique, commencer la pratique en même temps que la théorie est souvent un réel avantage : cela permet de **mettre immédiatement en application les notions du Code** dans des situations concrètes, ce qui facilite la compréhension et accélère la progression

L'apprentissage de la conduite est progressif et adapté à chaque élève. L'enseignant ajuste son accompagnement en fonction de votre rythme et de vos capacités. Votre formation s'appuiera sur le REMC, avec un objectif précis à chaque séance, en respectant les quatre compétences essentielles de la formation à la conduite.

1. Maîtriser le véhicule
2. Circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions plus difficiles
4. Conduite en autonomie et éco-conduite

A la fin de chaque compétence, vous serez évalué pendant environ 20 minutes sur l'acquisition des objectifs spécifiques à celle-ci. Vous rencontrerez différentes situations correspondant à chaque point de la compétence. En cas de réussite, vous passerez à la compétence suivante, dans le cas contraire, les points non-acquis seront revus avec l'enseignant.

Au cours de votre apprentissage, vous pratiquerez la conduite dans un maximum de situations différentes, dans la mesure du possible : voie rapide, conduite de nuit, pluie/neige/brouillard/verglas... Les situations qui n'auraient pas été rencontrées lors de la formation pratique seront travaillées de façon théorique en présentiel par un enseignant.

**Votre école de conduite met actuellement en place des cours d'écoute pédagogique en conduite. Ceux-ci vous permettront prochainement de participer à des leçons de conduite avec d'autres élèves pour une progression facilitée.*

Les cours théoriques de sécurité routière

Votre formation pratique sera complétée par des **cours théoriques de sécurité routière**, dispensés en présentiel par un enseignant auprès d'un groupe d'élèves, généralement le mercredi après-midi. Ces cours portent sur les thématiques suivantes :

Vérifications du véhicule et premiers secours

Assurance, constat et dépannage

Alcool, drogues et médicaments (hors parcours AAC)

Chaque élève doit avoir assisté **au moins une fois à chacun de ces cours** avant de pouvoir accéder aux **examens blancs**.

Examen blanc de conduite

À l'issue de votre **formation**, une fois que vous maîtrisez toutes **les compétences du programme**, votre enseignant vous soumettra à **des examens blancs**. Vous devrez **réussir 2 examens blancs** pour être présenté à **l'épreuve pratique du permis de conduire**.

Ces examens blancs visent à vous familiariser avec les **conditions réelles de l'examen**, ce qui permet de diminuer votre stress et votre appréhension. Ils vous offrent également l'opportunité d'identifier et de corriger vos dernières lacunes, ainsi que d'améliorer les petits détails qui pourraient compromettre votre **réussite** le jour de l'examen.

En cas d'échec à l'épreuve pratique du Permis de conduire

En cas d'**échec à l'épreuve pratique du permis de conduire**, le contrat de formation et ses conditions générales stipulent qu'un minimum de **5 heures de conduite supplémentaires**, ainsi que la validation de **2 examens blancs**, seront requis avant toute **nouvelle présentation à l'examen**. **Les heures de conduite et l'accompagnement à l'examen seront facturés** selon les tarifs en vigueur au moment de la prestation.

Il convient de souligner qu'un **échec** impacte non seulement **l'élève**, mais également la réputation de l'établissement. Par conséquent, **le gérant** demeure **seul décisionnaire et responsable** de la détermination du **nombre d'heures de conduite** nécessaires entre deux passages d'examen.

Suite à un échec, vous perdrez votre **priorité de présentation**. Les délais de **re-présentation varient ainsi entre 2 et 8 semaines**, en fonction du planning et de la demande des autres candidats.

III. Information au public

Le document « **Établir un parcours de formation** » est mis à disposition du public par affichage dans les locaux de l'auto-école. Ce document est également accessible sur le site Internet de **l'Auto École E.F.C FORMATION CONDUITE**.